

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt et un, le 15 juin, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 2<sup>ème</sup> extraordinaire à 20 heures 30 à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 09 juin 2021

Date affichage : 16 juin 2021

Nbre de Conseillers : 19

En exercice : 19                      Présents : 13                      Votants : 13                      Pour : 13

**Etaient présents** :

Julien MOUCHEBOEUF, Ghislaine GUILLEMAIN, Olivier CHARRON, Ludovic GIRARD, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Marie BERNARD, Christophe METREAU, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Claire RAMBEAU-LEGER et Didier MOUCHEBOEUF

**Etaient excusés** : Charlotte DENIS-CUVILLIER, Claude NEREAU, Gaëtan BUREAU, Annie CHARRASSIER et Marc LIONARD

**Etait absente** : Nathalie CHATEFAU

**Madame Sophie BRODUT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.**

**OBJET** :                      **Gîtes communaux – Tarif électricité à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021**

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que les gîtes communaux sont loués par la commune pendant la période du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juin de chaque année en dehors des périodes de location des Gîtes de France.

Il précise que le tarif de location est fixé hors charges.

Il y a lieu de fixer le tarif de consommation d'électricité à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **FIXE** les tarifs de consommation d'électricité à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021, comme suit :
  - ✓ Heures plaines : 0,18 euros TTC/kwh
  - ✓ Heures creuses : 0,14 euros TTC/kwh
  
- **CHARGE** Monsieur Le Maire d'effectuer les formalités et signatures relatives à ces tarifs.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits  
Ont signé au Registre les membres présents  
Pour copie conforme  
Le Maire,  
Julien MOUCHEBOEUF

